



AVENANT
CLASSIFICATION Avenant n° 29 du 27 février 1997

CLASSIFICATION

- Créé par Avenant n° 29 1997-02-27 BO conventions collectives 97-16, étendu par arrêté du 25 juin 1997 JORF 4 juillet 1997

Afin de permettre le déroulement de carrière des catégories les plus basses de la grille indiciaire, il est décidé de créer un 3e échelon, à la classification d'ouvrier de nettoyage, à l'indice 150.